



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2024

Nombre de membres afférents au conseil syndical : 29
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents à la séance : 22
Nombre de membres votants : 26
Date de la convocation : 21/06/2024

Présents :

Abergement-de-Varey : Mrs Philippe DEYGOUT, Laurent ROBERT et Stéphan JUNET – délégués titulaires

Ambérieu-en-Bugey : Mrs Thierry DEROUBAIX, Christian DEBOISSIEUX, Jean-Marc RIGAUD et Philippe DI PERNA - délégués titulaires – Antoine MARINO-MORABITO délégué suppléant

Ambronay : M Ben-Amar NASSIA– délégué titulaire

Ambutrix : Mrs Dominique DELOFFRE, M. Norbert DAMIANS et Jean-Claude JOBEZ – délégués titulaires

Château-Gaillard : Mrs Jean-Pierre THIBAUD et Éric VINCONNEAU - délégués titulaires

Douvres : M Yves PROVENT – délégué suppléant

Saint-Denis-en-Bugey : Mrs Pascal COLLIGNON, Yvon BABLON et Salvador PARINI - délégués titulaires

Saint-Rambert-en-Bugey : Mme Josiane CANARD et M. Gilbert BOUCHON – délégués titulaires

Torcieu : Patrick COUPRIE et M Giacomo VALERIOTTI – délégués titulaires

Excusés :

Ambronay : M Pascal SIMON donne pouvoir à M NASSIA

Douvres : M Guy BELLATON donne pouvoir à M PROVENT

Saint-Rambert-en-Bugey : M. Alexandre LARDAUD donne pouvoir à Mme Josiane CANARD

Torcieu : Mme Estelle BARBARIN donne pouvoir à M VALERIOTTI

Secrétaires de séance : M Éric VINCONNEAU

09/2024 Validation du projet « Déconnexion et mise en Séparatif des réseaux assainissement, Hameau de Serrières à Saint Rambert en Bugey »

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la volonté de réduire les déversements au milieu récepteur et afin d'améliorer le fonctionnement des réseaux de collecte dont il a la charge, le Syndicat intercommunal de Traitement des Eaux d'Ambérieu-en-Bugey et de Son Agglomération (STEASA) souhaite entreprendre les travaux de déconnexion des eaux pluviales avec la mise en séparatif du système de collecte du hameau de Serrières sur la commune de Saint Rambert en Bugey. En effet, le réseau de ce hameau est en majeure partie de type unitaire et collecte une quantité d'eaux claires importante. En aval du réseau, sur le hameau, un déversoir d'orage est présent et déleste le réseau lors d'évènements pluvieux.

Les travaux sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau.

Le projet consiste

- à réutiliser en bonne partie le collecteur unitaire en place pour la collecte des eaux pluviales qui seront dirigées via un nouveau collecteur vers l'Albarine.

- à poser un nouveau collecteur d'eaux usées Ø200 en polypropylène sur 860 mètres et la pose de branchements dédiés aux eaux usées afin que les usagers puissent ensuite réaliser la mise en séparatif en domaine privé dès lors qu'elle n'a pu être réalisée en limite du domaine public.

Les travaux de mise en place des boites de branchement d'eau pluvial, de réhabilitation et remplacement de réseau pluvial sera à la charge de la commune.

Cette opération permettra de procéder à la diminution des volumes déversés dans l'Albarine au niveau du Déversoir d'orage (DO-SRB07) et délester le poste de refoulement situé à l'aval immédiat d'une part et réduire les charges hydrauliques arrivant en tête de la station d'épuration d'Ambérieu Château Gaillard d'autre part.

Le montant des travaux pour l'assainissement eaux usées est estimé à 700 000 € TTC affectés au marché de travaux qui sera lancé conjointement avec la commune de St Rambert en Bugey. Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics. L'objectif de ce groupement dans le cadre de ce marché de travaux vise à harmoniser les pratiques et les consultations et réduire les intervenants et leurs interactions sans pour autant avoir de délégation de maîtrise d'ouvrage.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études Profil Etudes mandaté par la commune pour travailler sur l'aménagement de voirie, la gestion des eaux pluviales et une amélioration du réseau d'eau potable. Dans le but d'une continuité et d'une cohérence technique le STEASA a mandaté le bureau d'études Profil Etudes pour une mission complémentaire pour la partie eaux usées.

M. le Président propose de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du CD01 pour cette opération.

Il convient :

- De valider la totalité de l'opération exposée dans l'avant-projet,
- De valider l'adhésion du STEASA au groupement de commandes entre le STEASA et la commune de St Rambert et d'adopter une convention constitutive de groupement. Etant précisé que chaque entité prendra en charge financièrement la part qui la concerne,
- De valider l'enveloppe prévisionnelle des travaux de l'opération pour un montant estimé à 700 000 € TTC affectés à la part eaux usées pour le marché de travaux, ainsi que les modalités financières de cette opération conformément à la fiche financière annexée,
- De valider l'engagement du Syndicat à mener à terme cette opération,
- De solliciter les aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau,
- De demander, en justifiant et en motivant cette demande, l'autorisation de démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers,
- De s'engager à réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement (ou le cas échéant de sa déclinaison régionale),
- De décider de procéder à la dévolution des travaux sous la forme d'un marché passé par le STEASA,
- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs au Marché.

La commune de St Rambert en Bugey ne prend pas part au vote

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Valide la totalité de l'opération exposée dans l'avant-projet,
- Valide l'adhésion du STEASA au groupement de commandes entre le STEASA et la commune de St Rambert et d'adopter une convention constitutive de groupement. Etant précisé que chaque entité prendra en charge financièrement la part qui la concerne,
- Valide l'enveloppe prévisionnelle des travaux de l'opération pour un montant estimé à 700 000 € TTC affectés à la part eaux usées pour le marché de travaux, ainsi que les modalités financières de cette opération conformément à la fiche financière annexée,
- Valide l'engagement du Syndicat à mener à terme cette opération,
- Sollicite les aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau,
- Demande, en justifiant et en motivant cette demande, l'autorisation de démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers,
- S'engage à réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement (ou le cas échéant de sa déclinaison régionale),
- Décide de procéder à la dévolution des travaux sous la forme d'un marché passé par le STEASA,
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs au Marché.

Fait et délibéré le 27/06/2024
Thierry DEROUBAIX, Président,

